



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 41**  
**Séance du vendredi 28 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 02
	Absents : 04

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne PISTORES RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

**Membres absents :** BONY Sarah, CORONA Jean, LUIGGI Laure, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 juillet 2023

Date d'exécution : 31 juillet 2023

Date d'affichage : 03 août 2023

**OBJET :** Approbation de la dénomination des voies de la commune

Le président rappelle que par délibération N° 2021 -20 en date du 05 mars 2021, le conseil municipal approuvait la réalisation par La Poste d'un audit sur la qualité de l'adressage en matière de dénomination et de numérotation des voies communales ainsi que le plan de financement de cette étude.

Il expose au conseil qu'à l'issue des réunions de travail conduites dans ce cadre, La Poste a réalisé un projet d'adressage qui prévoit notamment la mise à jour de la base d'adresses par un renommage et une renumérotation des voies.

En application des dispositions prévues à l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoient qu'il revient au conseil municipal de fixer la dénomination des voies, il présente ce projet au conseil municipal auquel il propose de valider la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation telle qu'elle est présentée sur le tableau joint au rapport N° 2023 -39 à l'exception de la voie dénommée « Via Ignaziu Andrei » qu'il souhaiterait voir rebaptisée « Via Agata Simoni ».

\* \* \* \*

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la proposition du maire,

De valider la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation telle qu'elle est présentée sur le tableau joint à la présente délibération à l'exception de la voie dénommée « Via Ignaziu Andrei » qu'il est rebaptisée « Via Agata Simoni ».

**Délibération n° 2023 – 41 : Approbation de la dénomination des voies de la commune**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>					
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à J. RAMAZOTTI</b>	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>					Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,  
Ange-Joseph FRATICELLI

